



Bruxelles, le 17 septembre 2021

## **NATATION GRATUITE : UN PAS DE PLUS VERS LA GRATUITÉ SCOLAIRE**

Madame, Monsieur,  
Chers parents,

La Ville de Bruxelles est très attachée au principe d'égalité qui est la base fondamentale de l'instruction publique. Dans ce contexte, elle réduit autant que possible la partie des frais scolaires payée par les parents en la prenant en charge.

C'est pourquoi, dès cette année scolaire, **la Ville couvrira les frais de la natation (séances et transport), équivalant environ à 40€/enfant/an, et ce grâce à un budget de 300.000€ désormais consacré à cette activité jugée essentielle.**

Il s'agit d'un choix engagé, d'une mesure qui vient utilement compléter les moyens considérables déjà investis pour diminuer le coût d'une année scolaire. Cet effort budgétaire très important nous est apparu indispensable pour continuer à encourager à l'école, dès le plus jeune âge, les cours de natation collectifs avec des moniteurs spécialisés. La natation fait en effet partie des apprentissages indispensables et très favorables pour la santé et pour l'équilibre de l'enfant !

Nous entendons aussi poursuivre ces efforts essentiels et déployer d'année en année des moyens supplémentaires pour tendre vers cet objectif de gratuité totale de l'enseignement obligatoire.

Vous souhaitant un belle rentrée scolaire et vous remerciant pour votre confiance, nous vous prions d'agréer, chers parents, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Emilie DUPONT,**  
Directrice Générale du Département de  
l'Instruction Publique

**Faouzia HARICHE,**  
Echevine de l'Instruction Publique, de la  
Jeunesse et des Ressources Humaines



**HÔTEL DE VILLE • STADHUIS**